

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Fondation Chimay-Wartoise a le plaisir de vous annoncer le lancement de

### **LA BOURSE NUMÉRIQUE**

**LA BOURSE NUMÉRIQUE DE LA FONDATION CHIMAY-WARTOISE POUR LES ENTREPRENEUSES ET LES ENTREPRENEURS DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE QUI CHERCHENT À DOPER LEUR DIGITALISATION.**

A travers la Bourse Numérique, la Fondation Chimay-Wartoise veut soutenir l'émergence de solutions pertinentes et adaptées aux besoins des entreprises face aux enjeux digitaux d'aujourd'hui et de demain.

#### **De quoi s'agit-il ?**

La Bourse Numérique prend la forme d'**un don de 5.000€ maximum** – non remboursable – destiné à financer la partie non subventionnée du dispositif des Chèques-Entreprises mis en place par la Wallonie et plus particulièrement du nouveau Chèque « [Relance par le numérique](#) ».

Il devra s'agir d'un projet visant à démarrer ou améliorer la digitalisation de l'entreprise de manière raisonnée et raisonnable.

Dans cette optique, en complémentarité au dispositif wallon, le soutien de la Fondation se matérialise au travers de 2 axes : **le cofinancement de l'accompagnement d'experts agréés** et **un don** dédié à l'implémentation des solutions digitales.

#### **Et au-delà de la Bourse Numérique ?**

De manière à mobiliser des ressources complémentaires, un porteur de projet pourra être orienté par la Fondation vers des acteurs spécialisés dans le financement et l'accompagnement de projets.

### **Qui est concerné ?**

**La Bourse Numérique s'adresse aux entreprises en activité depuis un an au minimum, quelle que soit leur forme juridique de fonctionnement (personne physique, société commerciale, asbl à vocation économique <sup>2</sup>...) et occupant maximum 25 Equivalents Temps Plein.**

Les entrepreneurs qui exercent en activité complémentaire ne sont pas éligibles.

Le siège social de l'entreprise pourra être situé en dehors du territoire défini par la Fondation<sup>3</sup>. L'entreprise devra cependant disposer d'un siège d'exploitation au sein de ce même territoire.

<sup>2</sup> *une asbl à vocation économique doit remplir les critères suivants : être assujettie à la TVA, occuper au moins une personne dans les liens d'un contrat de travail, exercer une activité consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné, avoir un financement d'origine publique inférieur à 50% en dehors des aides à l'emploi, sur base des derniers comptes approuvés.*

<sup>3</sup> *Le territoire défini par la Fondation pour les Bourses Numériques est composé de 13 communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, à savoir : Momignies, Chimay, Couvin, Viroinval, Sivry-Rance, Froidchapelle, Cerfontaine, Philippeville, Doische, Beaumont, Walcourt, Florennes et Mettet.*

### **Informations pratiques ?**

Les demandes de Bourse Numérique peuvent être introduites entre le **24 mai 2022 et le 31 juillet 2022**.

 Infos sur le [site web](#).

Toute personne intéressée peut également envoyer un message à l'adresse suivante : [info@wartoise.be](mailto:info@wartoise.be)

**Pour toute information au sujet de cette nouvelle initiative, vous pouvez contacter Lucie Bastien 0478/66.19.70 ou Caroline De Vrée 0479/57.45.62.**